Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt Deux Avril — an mil huit cent quarante-quatre, à neuf heures du soir

Acte de mariage de François Lazare Moyffret

âgé de Vingt quatre ans, né à la Garde département du Var le premier du mois de septembre mil huit cent quatre vingt neuf profession d'ouvrier maçon domicilié à la Garde département du Var fils majeur de feu François Moyffret en son vivant profession de Cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Claire Antoinette Escarel sans profession domiciliée en cette commune à la Garde au reçu du certificat du Sieur Escarel, ci-annexé, sous le n° 1.

Et de Mathilde Antoinette Escarel, étant présente,

âgée de Vingt deux ans, née à la Garde département du Var le dix sept du mois de Janvier mil huit cent vingt deux domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de Barthélemy Escarel en son vivant profession de Charretier domicilié à la Garde département du Var et de Blanche Virginie Bonnaud sans profession décédée en cette commune le dix huit du présent mois, au reçu du certificat d'usage ci-annexé sous le n° 2.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par trois sans opposition les dimanches dix sept et quatorze du courant.

2° Acte de naissance des futurs époux, ainsi que Acte de décès de leurs père et mère dûment datés et annexés.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Mathilde Antoinette Escarel et l'autre François Lazare Moyffret.

En présence de Sieur Bonnaud Edouard Escarel domicilié à la Garde département du Var âgé de Vingt huit ans, profession de Cultivateur frère de l'épouse.

De Sieur Joaquin Sifoni Aiguier domicilié à la Garde département du Var âgé de Vingt quatre ans, profession de Cultivateur Cousin par alliance de l'épouse.

De Sieur Charles Amour Gauchon domicilié à la Garde département du Var âgé de Vingt neuf ans, profession de propriétaire ami de l'époux.

Et de Sieur Joseph Benoit Escarel domicilié à la Garde département du Var âgé de quarante ans, profession de Marchand de Vins oncle de l'épouse.

Après quoi, moi Jean François Sen Bugues, Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, les témoins ci-nommés et les quatre témoins soussignés sont déclarés ne savoir écrire.

Mathilde Escarel — Blanche Bonnaud veuve Escarel — Escarel — Aiguier — Escarel — Bugues

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt Cinq Avril — an mil huit cent quarante-quatre, à neuf heures du matin

Acte de mariage de Vincent Victor Escarel

âgé de Vingt ans, né à la Garde département du Var le Vingt Neuf du mois de février mil huit cent quatorze profession de Cultivateur domicilié à la Garde département du Var fils majeur de feu Joseph Augustin Escarel en son vivant profession de Cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Marie Louise Escarel sans profession domiciliée en cette commune de la Garde au reçu du certificat d'usage ci-annexé sous le n° 1.

Et de Marie Alexandrine Soleillet (présente)

âgée de Vingt quatre ans, née à la Valette département du Var le sept du mois de Juin mil huit cent vingt neuf domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de Simon Soleillet profession de Cultivateur domicilié à la Valette département du Var et de Claire Bonnaud sans profession décédée en cette commune le dix huit du présent mois, au reçu du certificat d'usage ci-annexé sous le n° 2.

Les actes préliminaire sont 1° les publications de mariage faites par trois sans opposition les dimanches quatorze et Vingt cinq du mois courant. 2° Acte de naissance du futur époux ainsi que Actes de décès de son père et de sa mère dûment datés et annexés. 3° Actes de naissance de la future épouse ainsi que celui de décès de sa mère dûment datés et annexés. 4° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 3. 5° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 6° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 4. 7° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 8° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 5. 9° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 10° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 6. 11° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 12° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 7. 13° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 14° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 8. 15° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 16° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 9. 17° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 18° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 10. 19° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 20° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 11. 21° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 22° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 12. 23° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 24° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 13. 25° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 26° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 14. 27° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 28° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 15. 29° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 30° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 16. 31° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 32° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 17. 33° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 34° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 18. 35° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 36° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 19. 37° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 38° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 20. 39° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 40° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 21. 41° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 42° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 22. 43° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 44° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 23. 45° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 46° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 24. 47° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 48° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 25. 49° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 50° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 26. 51° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 52° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 27. 53° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 54° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 28. 55° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 56° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 29. 57° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 58° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 30. 59° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 60° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 31. 61° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 62° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 32. 63° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 64° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 33. 65° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 66° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 34. 67° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 68° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 35. 69° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 70° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 36. 71° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 72° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 37. 73° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 74° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 38. 75° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 76° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 39. 77° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 78° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 40. 79° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 80° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 41. 81° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 82° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 42. 83° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 84° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 43. 85° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 86° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 44. 87° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 88° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 45. 89° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 90° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 46. 91° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 92° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 47. 93° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 94° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 48. 95° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 96° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 49. 97° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 98° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 50. 99° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 100° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 51. 101° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 102° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 52. 103° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 104° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 53. 105° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 106° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 54. 107° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 108° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 55. 109° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 110° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 56. 111° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 112° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 57. 113° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 114° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 58. 115° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 116° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 59. 117° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 118° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 60. 119° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 120° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 61. 121° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 122° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 62. 123° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 124° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 63. 125° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 126° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 64. 127° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 128° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 65. 129° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 130° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 66. 131° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 132° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 67. 133° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 134° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 68. 135° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 136° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 69. 137° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 138° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 70. 139° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 140° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 71. 141° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 142° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 72. 143° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 144° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 73. 145° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 146° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 74. 147° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 148° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 75. 149° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 150° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 76. 151° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 152° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 77. 153° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 154° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 78. 155° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 156° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 79. 157° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 158° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 80. 159° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 160° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 81. 161° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 162° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 82. 163° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 164° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 83. 165° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 166° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 84. 167° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 168° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 85. 169° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 170° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 86. 171° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 172° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 87. 173° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 174° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 88. 175° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 176° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 89. 177° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 178° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 90. 179° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 180° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 91. 181° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 182° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 92. 183° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 184° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 93. 185° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 186° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 94. 187° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 188° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 95. 189° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 190° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 96. 191° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 192° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 97. 193° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 194° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 98. 195° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 196° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 99. 197° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 198° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 100. 199° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 200° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 101. 201° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 202° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 102. 203° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 204° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 103. 205° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 206° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 104. 207° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 208° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 105. 209° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 210° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 106. 211° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 212° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 107. 213° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 214° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 108. 215° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 216° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 109. 217° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 218° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 110. 219° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 220° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 111. 221° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 222° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 112. 223° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 224° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 113. 225° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 226° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 114. 227° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 228° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 115. 229° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 230° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 116. 231° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 232° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 117. 233° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 234° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 118. 235° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 236° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 119. 237° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 238° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 120. 239° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 240° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 121. 241° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 242° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 122. 243° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 244° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 123. 245° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 246° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 124. 247° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 248° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 125. 249° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 250° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 126. 251° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 252° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 127. 253° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 254° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 128. 255° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 256° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 129. 257° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 258° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 130. 259° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 260° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 131. 261° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 262° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 132. 263° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 264° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 133. 265° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 266° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 134. 267° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 268° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 135. 269° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 270° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 136. 271° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 272° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 137. 273° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 274° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 138. 275° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 276° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 139. 277° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 278° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 140. 279° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 280° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 141. 281° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 282° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 142. 283° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 284° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 143. 285° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 286° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 144. 287° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 288° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 145. 289° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 290° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 146. 291° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 292° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 147. 293° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 294° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 148. 295° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 296° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 149. 297° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 298° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-annexé sous le n° 150. 299° Actes de naissance des deux témoins mâles mentionnés au certificat ci-dessus, ainsi que celui de décès de leur mère dûment datés et annexés. 300° Certificat de consentement de la mère de la future épouse, ci-